

DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170518-2017_16-DE

| |
|---|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical du jeudi 18 mai 2017 |
| Délibération n° : 2017_16 |
| Date de convocation : vendredi 12 mai 2017 |
| |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

Pour l'autorité Compétente"



Objet : Dépôt d'un appel à projet pour l'animation des sites Natura 2000 : ZSC Haut-Guil-Mont-Viso- Valpréveyre (FR9301504), Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette (FR9301503), ZPS du Bois des Ayes (FR9312021) et ZPS de la vallée du Haut-Guil (FR9312019) pour la période 2018-2020

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère régionale, titulaire (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix) ;

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix) ;

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix) ;

Communes :

- **Abrïès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé, Pascal GIRAUD, conseiller municipal, excusé ;
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, délégué, présent ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, conseiller municipal, présent ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, absent, Patrick PEREZ, suppléant, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, conseillère municipale, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC) ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé ;
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

Vu :

- Les conventions Etat/Parc naturel régional du Queyras du 27 novembre 2008 relatives à la mise en œuvre de la directive européenne 92/43/CE du 21 mai 1992, concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage sur les sites Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras du 22 octobre 2008 fixant les modalités du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- Les conventions Etat / Parc naturel régional du Queyras du 5 mai 2011 et du 25 août 2011 pour la mise en œuvre de la directive européenne 92/43/CE du 21 mai 1992, concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage sur les sites

Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;

- L'arrêté attributif de subvention FEDER n° 2012 150-0009 pour l'opération n° 40175 intitulée « Animation et mise en œuvre du DOCOB sur les sites Natura 2000 Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette et Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre » ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras du 26 juin 2014 fixant les modalités du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- Les délibérations du Comité Syndical en date du 6 novembre 2010 et du 10 avril 2006 relatives à la demande de financement Natura 2000 pour la réalisation du document d'objectifs de la ZPS du Bois des Ayes ;
- La convention Etat/Parc naturel régional du Queyras en date du 22 décembre 2006 relative à la mise en œuvre de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages sur le site FR 9312021 « Bois des Ayes » ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras en date du 22 janvier 2009 relative à l'élaboration du document d'objectifs du site FR 9312019 dit ZPS de la vallée du Haut-Guil ;
- La demande de subvention d'élaboration ou animation liée aux documents d'objectifs d'un site Natura 2000 (ZPS de la vallée du Haut-Guil), en date du 19 mars 2009 ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras du 25 mai 2011 fixant les modalités du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil ;
- L'article 6 de la charte du Parc naturel régional du Queyras : « protéger la biodiversité et l'environnement et en faire des facteurs de développement et de richesse de notre territoire » ;
- La délibération n°2008-61 du Comité Syndical en date du 29 septembre 2008 relative à la candidature à l'animation et la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- La délibération 2016-56 du 29 septembre 2016 actant la fusion de conventions d'animation des quatre sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional du Queyras.

Considérant:

- Que le Parc du Queyras a réalisé les documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette ;
- Que le Parc du Queyras a réalisé les documents d'objectifs des sites ZPS de la vallée du Haut-Guil et ZPS du Bois des Ayes ;
- Que le Parc du Queyras a été désigné animateur des sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette par les comités de pilotage des sites respectivement en 2005 et en 2008 ;
- Que le Parc du Queyras a mis en place un certain nombre de mesures de gestion, de sensibilisation, d'information sur les sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre

et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette et ZPS Haut-Guil et Bois des Ayes depuis qu'il en est l'animateur ;

- Que les sites Natura 2000 ZPS de la vallée du Haut-Guil et ZPS du Bois des Ayes sont inclus respectivement dans les sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette pour lesquels le Parc du Queyras est l'interlocuteur et le maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ;
- L'intérêt pour le Parc du Queyras d'animer les sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre, ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette, ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil afin de maintenir la biodiversité locale tout en favorisant les activités humaines l'ayant généré ainsi que de sensibiliser un large public sur la biodiversité, sur les activités humaines l'ayant généré et sur leur respect ;
- Que la majorité des dispositifs de protection des espaces naturels soient gérés avec cohérence par un seul maître d'ouvrage (Réserve naturelle nationale, Sites Natura 2000 ZPS et ZSC, Arrêté de protection de biotope du Vallon de Bouchouse) ;
- Les conclusions de la Réunion de Concertation Préalable à l'Animation du 21/03/2017, et les discussions lors des Comités de pilotage des sites les 24 novembre 2016 (ZPS du Bois des Ayes), 13 décembre 2016 (ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette) et 15 décembre 2016 (ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et ZPS de la vallée du Haut-Guil).

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 18 mai 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

| | | | |
|---------------------------------|----|---------------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice : | 24 | Nombre de suffrages exprimés : | |
| Nombre de suffrages : | 30 | Votes Contre : 0 | Pour : 22 |
| Nombre de membres présents : | 15 | Abstention : 1 | |
| Nombre de membres représentés : | 3 | | |

- D'approuver la poursuite de l'animation des 4 sites Natura 2000 ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette, ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre, ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil par le Parc naturel régional du Queyras de 2018 à 2020 ;
- D'approuver le dépôt d'un appel à projet d'un montant de 214 950 € pour l'animation des quatre sites Natura 2000 précités (salaires et charges, frais de déplacements et de formation, communication/information/sensibilisation), correspondant à 1,3 ETP, leurs frais liés ainsi que des outils de communication.

- D'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous :

| • Dépenses prévisionnelles 2018 - 2020 | | Recettes 2018 - 2020 | |
|--|---------------|----------------------------|-------------------------------|
| Salaires et charges, frais de déplacements et de formation, communication / information / sensibilisation. | 214 950, 00 € | Etat (47%) Europe (53%) | 101 026,50 € 113 923, 50 € |

- De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide nationale attribuée serait inférieure au montant sollicité, sous réserve de ses propres financements ;
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles ;
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christian GROSSAN**